

**CANADA**

**Province de Québec**

**Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de l'ajournement du 5 octobre 2017 à compter de 19 heures, de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 2 octobre 2017 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

M. Gérard Coulombe – Maire  
Mme. Jocelyne Lyrette - Conseillère  
Mme Johanne Bonenfant – Conseillère  
Mme Martine Coulombe – Conseillère  
M. John Rodgers - Conseiller  
M. Éric Bélanger – Conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

**Assistance**

Deux citoyens (2) étaient présents.

**A-051017-348 Ouverture de l'ajournement**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00.

**A-051017-349 Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose l'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité**

**A-051017-350 Représentante – Ventes pour taxes**

C'est proposé par Éric Bélanger et résolu que Madame Jocelyne Lyrette soit la représentante de la municipalité de Grand-Remous, en remplacement de Monsieur Gérald Coulombe, lors de la vente pour taxes du 5 octobre 2017.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**A-051017-351 Paieiment à D. Heafy et Fils**

**ATTENDU QUE** des soumissions furent demandées par notre ingénieur concernant des travaux à effectuer sur le chemin Bourque ;

**ATTENDU QU'**après analyse des soumissions la firme D. Heafy et Fils s'est avérée la plus basse et conforme ;

**ATTENDU QUE** notre ingénieur a vérifié les travaux et recommande le paiement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Martine Coulombe et résolu de procéder au paiement de 74 219.24.\$ incluant les taxes applicables. Une retenue de 5% équivalent à 3397.50\$ est enlevée du paiement.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**A-051017-352 Vente de terrains**

**ATTENDU QUE** la municipalité possède deux terrains sur la route 117 dont les matricules sont les suivant : 4965-10-0310  
4964-19-5490 ;

**ATTENDU QU'**en date du 3 octobre 2017, la municipalité a reçu une offre de la part de M. Sylvain Dupont au montant de 17 500.00\$ ;

**ATTENDU QUE** selon la superficie des deux terrains qui représente 58 061 p<sup>2</sup> de montant de 17 500.00\$ signifient la vente à 0.30 le p<sup>2</sup> ;

**ATTENDU QUE** l'évaluation de M. Marc Céré démontre une évaluation de l'ordre de 0.585 du p<sup>2</sup> ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par John Rodgers et résolu de refuser l'offre de M. Dupont.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**A-051017-353    Travaux – Chemin Bourque**

**ATTENDU QUE** les travaux devront être effectués sur le chemin Bourque, à savoir – changement d’un ponceau, selon les normes environnementales ;

**ATTENDU QUE** les travaux peuvent être effectués en régie, conformément au devis de M. Éric Saumure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Martine Coulombe et résolu d’autoriser les travaux ainsi que l’achat de matériaux pour une somme maximale de 4000.00\$.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec la résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**A-051017-354    Engagement – Secrétaire/Réceptionniste à la clinique**

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable du bon fonctionnement de la clinique médicale ;

**ATTENDU QUE** la clientèle de la clinique augmente considérablement ;

**ATTENDU QUE** les heures d’ouverture de la clinique augmente rapidement afin de satisfaire aux demandes des patients ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyne Lyrette et résolu d’afficher un poste à temps partiel (selon les besoins) de secrétaire/réceptionniste afin de combler l’horaire de la secrétaire actuelle. Le comité de sélection est formé de Gérard Coulombe, Martine Coulombe, Jocelyne Lyrette, Manon Mayer et Jean-Marie Gauthier.

Le conseil autorise la direction générale à procéder à l’engagement suite aux candidatures reçues. Le salaire sera fixé en fonction des règles de la convention collective.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s’ils sont d’accord avec la résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**A-051017-355**    **Roches – Intersection Chemin Bourque et Route 117**

**ATTENDU QUE** suite aux procédures de ventes pour taxes qui a eu lieu le 5 octobre 2017 ;

**ATTENDU QUE** suite à cette procédure, aucune offre n'a été déposée pour l'achat de terrain portant le matricule 4865-01-7828 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Remous devient alors propriétaire dudit terrain ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu antérieurement des plaintes concernant les roches installées à l'intersection de la route 117 et chemin Bourque ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Martine Coulombe et résolu de demander à M. Ronald Bourque et à Mme. Danièle Bergeron de retirer les roches installées sur le terrain appartenant désormais à la municipalité.

Un délai de 30 jours est accordé pour le retrait.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**A-051017-356**    **Terrain de tennis – Octroi du contrat**

**ATTENDU QUE** des soumissions publiques furent demandées sur le site SEAO en date du 28 septembre 2017 sous le numéro d'avis GRA-1307 ;

**ATTENDU QUE** 3 soumissions furent déposées dans le délai prévu ;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 5 octobre 2017 à 13h00 ;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Lacelle et Frères  
pour un montant de 178 640.00\$  
plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jocelyne Lyrette que le conseil refuse la plus basse soumission conforme, étant le coût élevé du projet.

Le projet sera réévalué avec le nouveau conseil.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**A-051017-357    Formation du comité – Sentier pédestre**

Il est proposé par Martine Coulombe que le comité du sentier pédestre soit composé des membres suivants :

- Madame Jessica Blais
- Madame Bibiane Lafleur
- Madame Roxanne Labelle
- Monsieur John Rodgers
- Monsieur Normand Roy
- Monsieur Mathieu Bois
- Monsieur Brian Rodgers

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**A-051017-358    Transport de la chorale**

Il est proposé par John Rodgers et résolu qu'une demande soit envoyée à la CSHBO de prendre les mesures nécessaires pour que les élèves de l'école de Grand-Remous reçoive les mêmes services de transport scolaire que les autres écoles, considérant que cinq (5) élèves sont inscrits à la chorale du Rucher.

Le maire Gérard Coulombe demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

La conseillère Johanne Bonenfant retire sa résolution intitulée

« Demande à la firme Piché et Lacroix en étant la personne qui propose. »

**A-051017-359 Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19H35.

**Gérard Coulombe**  
**Maire**

**Jean-Marie Gauthier**  
**Dir.gén. par intérim**

